

13 SEPTEMBRE 2016

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins de Napierville, tenue au centre communautaire, situé au 119, Renaud, à Saint-Jacques-le-Mineur mardi le 13 septembre 2016.

Étaient présents les membres du Conseil suivants :

Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5,
Madame Mélanie Jo Lacerte, au poste No. 6.

Étaient absents : Madame Christiane Potvin, au poste No.1,
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2,
Monsieur Pierre Labelle, au poste No 4.

Madame Lise Sauriol, mairesse, ouvre la séance et la préside.

Monsieur Jean-Pierre Cayer, directeur général/secrétaire-trésorier est aussi présent et agit comme secrétaire.

Ouverture de la séance

Madame Lise Sauriol, mairesse, informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19h11.

Environ quinze (15) personnes étaient présentes dans la salle.

Monsieur Pierre Labelle prend son poste à 19h13.

2016-09-204 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Jo Lacerte, appuyé par Madame Marie-Ève Boutin et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver l'ordre du jour et Madame Mélanie Jo Lacerte demande de laisser le point *varia* ouvert à toute question d'intérêt public sans préciser le sujet.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

2. **ORDRE DU JOUR**

2.1 Adoption de l'ordre du jour;

3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUE**

3.1 Résolution adoptant le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 août 2016 ;

3.2 Résolution approuvant un projet pour le fonds de la ruralité 2016 ;

3.3 Résolution adoptant la nomination des 4 derniers membres au sein du Comité de travail agricole complétant ainsi ledit comité qui pourra ainsi entrer en fonction en septembre. Ces membres sont Carmen Derome (membre agriculteur), Richard Derome (représentant de l'UPA), André O Éthier et Marc-Antoine Cloutier (membres citoyens) ;

3.4 Résolution approuvant la date du 13 octobre 2016 pour la tenue d'une séance photo pour la mosaïque du Conseil et des employés ;

3.5 Résolution approuvant un budget de 1 000 \$ pour l'achat d'un conteneur pour abriter une génératrice sur le site de l'association de Chasse et Pêche de La Prairie ;

3.6 Résolution adoptant une nouvelle approche pour le remboursement des camps de jour ;

13 SEPTEMBRE 2016

- 3.7 Discussion sur la pose et l'achat d'un rideau pour le chœur ;
- 3.8 Résolution adoptant le règlement 2016-342, modifiant le règlement 2014-299, modifiant le règlement 2011-264 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ;
- 3.9 Résolution adoptant le règlement 2016-343, modifiant le règlement 2012-275 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, membres de comités et bénévoles de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur ;
- 3.10 Résolution approuvant des signataires pour le renouvellement de la convention pour l'exploitation d'un système modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@ ;
- 3.11 Résolution autorisant un tiers à titre de mandataire à obtenir l'information confidentielle inscrite au dossier d'Hydro Québec ;
- 3.12 Résolution autorisant la Cour municipale à procéder à une fermeture administrative de certains dossiers dépassant une certaine période ;

4 FINANCES ET TRÉSORERIE

- 4.1 Adoption des comptes à payer ;

6. INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

- 6.1 Informations sur le SSI de Saint-Jacques-le-Mineur ;
- 6.2 Informations concernant la bibliothèque municipale ;
- 6.3 Informations de l'ARC/SJLM ;

7. INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE

8. 1^{ère} PÉRIODE DE QUESTIONS

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. TRAVAUX PUBLIC

- 10.1 Résolution autorisant Les Entreprises Daigneault Inc. à procéder à la troisième coupe des abords de rues (900\$) vers la fin du mois septembre.
- 10.2 Résolution sur l'offre de services pour le marquage de la chaussée des routes municipales ;

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 11.1 Résolution sur les numéros de portes. Tenue d'une consultation publique;
- 11.2 Résolution sur la demande pour l'entrée charretière à côté du 247 Édouard VII;
- 11.3 Avis de motion modifiant le règlement d'urbanisme relatif à l'émission des permis et certificats;
- 11.4 Résolution sur la cession de la pointe de 3,337 mètres carrés du lot 5 492 176 en compensation d'une partie du 10% pour les parcs;
- 11.5 Avis de motion en prévision de modifier le règlement 2011 – 260 (circulation des camions et véhicules outils) pour ajouter les nouvelles rues du développement domiciliaire;
- 11.6 . Avis de motion modifiant le règlement 2015-328 qui s'intitule projet de règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;
- 11.7 Résolution approuvant la coupe d'une bordure de ciment pour l'implantation des boîtes postales sur le lot 2 713 014;

13 SEPTEMBRE 2016

11.8 Avis de motion modifiant le règlement le règlement 2013-283 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique

12. HYGIÈNE DU MILIEU

13. ENVIRONNEMENT

14. DIVERS

14.1 Discussion remue-méninges pour des propositions de noms identifiant les coffres aux jouets installés dans les parcs de la municipalité.

14.2 Résolution approuvant le texte qui apparaîtra sur la plaque commémorative de la Place Dr Bénonie Guérin.

14.3 Résolution approuvant la demande du Club Quad le Patriotes autorisant la traverse de différentes routes municipales;

14.4

15. 2^{ème} PÉRIODE DE QUESTIONS

16. PROCHAINE RENCONTRE (10-10-2016)

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

☞ ADOPTÉ ☞

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUE

2016-09-205 - Résolution adoptant le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 août 2016

Les membres du Conseil, ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 30 août 2016, plus de 24 heures avant la présente séance, il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, de dispenser le directeur général/secrétaire-trésorier d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal, de la séance ordinaire du 30 août 2016, tel que présenté et rédigé.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
Total	<u>4</u>	

☞ ADOPTÉ ☞

2016-09-206 - Résolution adoptant la nomination des 4 derniers membres au sein du Comité de travail agricole complétant ainsi ledit comité qui pourra ainsi entrer en fonction en septembre.

Il est proposé, appuyé et résolu par les membres du Conseil présents d'adopter la nomination des 4 derniers membres au sein du Comité de travail agricole complétant ainsi ledit comité qui pourra ainsi entrer en fonction en

13 SEPTEMBRE 2016

septembre. Ces membres sont Carmen Derome (membre agriculteur), Richard Derome (représentant de l'UPA), André O Éthier et Marc-Antoine Cloutier (membres citoyens).

Madame la conseillère Christiane Potvin et Monsieur le conseiller Pierre Labelle avaient été nommés sur ce comité quelques semaines auparavant comme membres représentant le Conseil.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
Total	<u>4</u>	

☞ ADOPTÉ ☞

2016-09-207 - Résolution approuvant la date du 13 octobre 2016 pour la tenue d'une séance photo pour la mosaïque du Conseil et des employés

Il est proposé, appuyé et il est résolu MAJORITAIREMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver la date du 13 octobre 2016 pour la tenue d'une séance photo pour la mosaïque du Conseil et des employés.

Les coûts sont de 980 \$, plus taxes applicables, selon la soumission préparée par l'entreprise Girard-Roy Gestion & Communication.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4		X
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
Total	<u>3</u>	<u>1</u>

☞ ADOPTÉ ☞

2016-09-208 - Résolution approuvant un budget de 1 000 \$ pour l'achat d'un conteneur pour abriter une génératrice sur le site de l'association de Chasse et Pêche de La Prairie

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents d'approuver un budget de 1 000 \$ pour l'achat d'un conteneur pour abriter une génératrice sur le site de l'association de Chasse et Pêche de La Prairie.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	

13 SEPTEMBRE 2016

Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
Total	<u>4</u>	

∞ ADOPTÉ ∞

2016-09-209 - Résolution adoptant une nouvelle approche pour le remboursement des camps de jour

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur a mis sur pied au cours des dernières années une aide financière pour les enfants qui désirent s'inscrire à un camp de jour que la Municipalité n'offrait plus;

CONSIDÉRANT que la formule actuelle ne permet pas d'aider tous les parents qui doivent défrayer les frais de camp de jour à l'extérieur de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que le but de changer la formule est d'être équitable avec toutes les familles qui doivent inscrire leurs enfants à des camps de jours;

Par conséquent,

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents d'approuver de rembourser 30 \$/semaine par enfant inscrit à un camp de jour à l'extérieur du territoire de la Municipalité, sans appliquer une période minimale de fréquentation, pour un maximum de 150 \$ par participant au camp de jour.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
Total	<u>4</u>	

∞ ADOPTÉ ∞

2016-09-210 - Résolution adoptant le règlement 2016-343, modifiant le règlement 2012-275 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, membres de comités et bénévoles de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR
MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE

RÈGLEMENT 2016-343

Règlement modifiant le règlement 2012-275, relatif au Code d'éthique et de déontologie DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX, MEMBRES DE

13 SEPTEMBRE 2016

COMITÉS ET BÉNÉVOLES DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

Attendu que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 15 novembre 2012, impose aux municipalités locales de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux, membres de comités et bénévoles de Saint-Jacques-le-Mineur;

Attendu que le 10 juin 2016 le législateur (Assemblée Nationale) adoptait le Projet de Loi No. 83 qui s'intitule "Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique";

Attendu que le législateur (Assemblée Nationale) demande que des modifications soient apportées au Code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux, membres de comités et bénévoles;

Attendu que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

Attendu qu' un avis de motion a été donné le 30 août 2016;

Par conséquent,

Il est proposé appuyé et il est résolu UNANIMEMENT par les membres présents du Conseil, d'adopter le règlement 2016-343 Règlement modifiant le règlement 2012-275, relatif au Code d'éthique et de déontologie DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX, MEMBRES DE COMITÉS ET BÉNÉVOLES DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

ARTICLE 1

Le titre du présent règlement est : Règlement modifiant le règlement 2012-275, relatif au Code d'éthique et de déontologie DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX, MEMBRES DE COMITÉS ET BÉNÉVOLES DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR;

ARTICLE 2

La présente modification s'applique à la Règle 3 du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, membres de comités et bénévoles de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur en insérant l'article 102 du projet de Loi No. 83 qui se décrit comme suit :

102. Cette loi est modifiée par l'insertion, après l'article 16, du suivant :

« 16.1. Le code d'éthique et de déontologie doit inclure l'interdiction visée à l'article 7.1, compte tenu des adaptations nécessaires:

« 7.1. Le code d'éthique et de déontologie doit interdire à tous employés municipaux, membres de comités et bénévoles de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet,

13 SEPTEMBRE 2016

contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 31. ».

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

Lise Sauriol, mairesse

Jean-Pierre Cayer, d.g./sec.trés.

☞☞

Avis de motion donné le 30 août 2016

Publication de l'avis public le 6 septembre 2016

Adopté le 13 septembre 2016

Entrée en vigueur le 15 septembre 2016

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
Total	4	

☞ ADOPTÉ ☞

2016-09-211 - Résolution adoptant le règlement 2016-342, modifiant le règlement 2014-299, modifiant le règlement 2011-264 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE

RÈGLEMENT 2016-342

Règlement modifiant le règlement 2014-299 qui modifiait le règlement 2011-264, relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur

Attendu que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

Attendu que le 10 juin 2016 le législateur (Assemblée Nationale) adoptait le Projet de Loi No. 83 qui s'intitule "Loi modifiant diverses

13 SEPTEMBRE 2016

dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique;

Attendu que le législateur (Assemblée Nationale) demande que des modifications soient apportées au Code d'éthique et de déontologie des élus des municipalités ayant déjà adoptées ce code d'éthique;

Attendu que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

Attendu qu' un avis de motion a été donné le 30 août 2016;

Par conséquent,

Il est proposé appuyé et il est résolu UNANIMEMENT par les membres présents du Conseil, d'adopter le règlement 2016-342 modifiant le code d'éthique et de déontologie suivant :

ARTICLE 1

Le titre du présent règlement est : Règlement modifiant le règlement 2014-299 qui modifiait le règlement 2011-264, relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

ARTICLE 2

La présente modification s'applique à l'article 5.5 du Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur en insérant l'article 101 du projet de Loi No. 83 qui se décrit comme suit :

101. La Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (chapitre E-15.1.0.1) est modifiée par l'insertion, après l'article 7, du suivant :

« 7.1. Le code d'éthique et de déontologie doit interdire à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ces employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 31. ».

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

Lise Sauriol, mairesse

Jean-Pierre Cayer, d.g./sec.trés.

✍

Avis de motion donné le 30 août 2016
Publication de l'avis public le 6 septembre 2016
Adopté le 13 septembre 2016

13 SEPTEMBRE 2016

Entrée en vigueur le 15 septembre

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
Total	<u>4</u>	

∞ ADOPTÉ ∞

2016-09-212 - Résolution approuvant des signataires pour le renouvellement de la convention pour l'exploitation d'un système modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, de nommer Madame Lise Sauriol, mairesse et Monsieur Jean-Pierre Cayer, directeur général/secrétaire-trésorier, signataires pour le renouvellement de la convention pour l'exploitation d'un système modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
Total	<u>4</u>	

∞ ADOPTÉ ∞

2016-09-213 - Résolution autorisant un tiers à titre de mandataire à obtenir l'information confidentielle inscrite au dossier d'Hydro Québec

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'autoriser Madame Marie-Josée Vanasse, trésorière, en l'absence de Monsieur Jean-Pierre Cayer, directeur général/secrétaire-trésorier, à obtenir de l'information confidentielle inscrite au dossier client No.100039912 ou tout autre dossier, afin de se conformer aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	

13 SEPTEMBRE 2016

Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
Total	<u>4</u>	

ADOPTÉ

FINANCES ET TRÉSORERIE

2016-09-214 - Adoption des comptes à payer

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, que les comptes à payer du mois d'AOÛT 2016, sur la liste préparée à cet effet, soient adoptés tels que présentés.

Le total des comptes à payer d'août 2016 à même le fonds général est de 46 170.46 \$.

Le total des comptes à payer en immobilisations est de 16 773.24 \$.

Le total des paies d'août 2016 : 45 909.12 \$.

Le directeur général/secrétaire-trésorier certifie qu'il y a les fonds nécessaires afin de défrayer les présentes dépenses

Jean-Pierre Cayer, directeur général et secrétaire-trésorier

INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

5.1. Informations sur le SSI de Saint-Jacques-le-Mineur;

Aucune information,

5.2. Informations concernant la bibliothèque municipale;

Aucune information.

5.3. Informations de l'ARC/SJLM;

Aucune information.

INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE 19h19

- Inscriptions des cours disponibles;
- Caravane des Cultures - sondage;
- Remerciements des employés ayant exécuté des travaux de rénovation dans la partie avant du centre communautaire;
- Comité suivi MADA - informations;
- Remerciements à l'Âge d'Or pour la tenue de la fête du cimetière qui s'est tenue le 11 septembre 2016;
-

Fin 19h21

1ère PÉRIODE DE QUESTIONS 19h21

- Demande d'informations sur les points 3.5 et 3.6.

Fin 19h23

13 SEPTEMBRE 2016

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRAVAUX PUBLIC

2016-09-215 - Résolution autorisant Les Entreprises Daigneault Inc. à procéder à la troisième coupe des abords de rues (900\$) vers la fin du mois septembre

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents d'approuver la troisième coupe des abords de routes sur le territoire de la Municipalité par Les Entreprises Daigneault inc. au montant de 900 \$, plus taxes applicables.

Le résultat des soumissions était le suivant :

<u>Les Entreprises Daigneault Inc.</u>	900 \$ + taxes
André Paris inc.	1 976 \$ + taxes

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
Total	4	

∞ ADOPTÉ ∞

2016-09-216 - Résolution sur l'offre de services pour le marquage de la chaussée des routes municipales

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents d'approuver l'offre de services pour le marquage de la chaussée des routes municipales de l'entreprise Marquage et traçage du Québec inc., au montant de 20 703 \$ plus taxes applicables.

Les autres soumissionnaires étaient :

Nom de l'entreprise	Total (avant taxes)	Total (avec Taxes)	Offre déposée conforme oui/non
Marquage et traçage du Québec inc	20 703.00\$	23 803.27\$	oui
Lignco Sigma inc	37 327.00\$	42 916.72\$	oui
Lignes Maska	24 376.99\$	28 027.44\$	non
Entreprise Techline inc	35 022.95\$	40 267.64\$	oui

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	

13 SEPTEMBRE 2016

Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
Total	<u>4</u>	

☞ ADOPTÉ ☞

2016-09-217 - Résolution sur la demande pour l'entrée charretière à côté du 247 Édouard VII

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents de vendre, à Monsieur Andrew Lestage, une parcelle de terrain du lot 2 713 006, d'une superficie approximative de 140 mètres carrés, au montant de 3 000 \$.

Cette parcelle de terrain lui permettra d'accéder, à partir de son terrain, au boulevard Édouard VII.

Comme il est prévu au Code Municipal, la mairesse et le directeur général sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents nécessaires à cette transaction.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No. 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
Total	<u>4</u>	

☞ ADOPTÉ ☞

2016-09-218 - Avis de motion modifiant le règlement d'urbanisme relatif à l'émission des permis et certificats

Avis de motion est donné par Madame la conseillère Mélanie Jo Lacerte, qu'à une séance ultérieure, un projet de règlement sera présenté pour adoption et concernera le règlement d'urbanisme relatif à l'émission des permis et certificats.

Point 10.4. Reporté

2016-09-219 - Avis de motion en prévision de modifier le règlement 2011 – 260 (circulation des camions et véhicules outils) pour ajouter les nouvelles rues du développement domiciliaire

Avis de motion est donné par Madame la conseillère Mélanie Jo Lacerte, qu'à une séance ultérieure, un projet de règlement sera présenté pour adoption et concernera la modification du règlement 2011 – 260 (circulation des camions et véhicules outils) pour ajouter les nouvelles rues du développement domiciliaire.

13 SEPTEMBRE 2016

2016-09-220 - Avis de motion modifiant le règlement 2015-328 qui s'intitule projet de règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Guy Ducap, qu'à une séance ultérieure, un projet de règlement sera présenté pour adoption et concernera la modification du règlement 2015-328 qui s'intitule "Projet de règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux".

2016-09-221- Résolution approuvant la coupe d'une bordure de ciment pour l'implantation des boîtes postales sur le lot 2 713 014

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents d'approuver l'offre de services de l'entreprise S.R.B. Construction, pour la coupe d'une bordure de béton d'une longueur de 10.8 mètres, au montant de 42.65 \$/mètre linéaire.

Cette requête est nécessaire pour l'installation des nouvelles boîtes postales sur le lot 2 713 006.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
Total	<u>4</u>	

☞ ADOPTÉ ☞

2016-09-222 - Résolution approuvant le texte qui apparaîtra sur la plaque commémorative de la Place Dr Bénonie Guérin

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents d'approuver le texte, proposé par la Société d'Histoire de XI, qui apparaîtra sur la plaque commémorative de la Place Dr Bénonie Guérin.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
Total	<u>4</u>	

☞ ADOPTÉ ☞

DIVERS

2016-09-223 - Résolution approuvant la demande du Club Quad le Patriotes autorisant la traverse de différentes routes municipales

13 SEPTEMBRE 2016

Considérant que le Club Quad de Patriotes a demandé une autorisation de traverser le Rang Saint-Philippe-Sud au bout du terrain du 235 Saint-Philippe-Sud;

Considérant que la demande du Club Quad des Patriotes consiste aussi à demander une autorisation de traverser le boulevard Édouard VII entre le 334 et le 352;

Considérant que la demande du Club Quad des Patriotes consiste aussi à demander une autorisation de sortir du sentier en face du 133 et 137 de la Montée Saint-Jacques et qu'il s'engage à obtenir les autorisations nécessaires pour y accéder et circuler auprès du ministère des Transports du Québec;

Par conséquent,

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents d'approuver les démarches du Club Quad les Patriotes en autorisant les traverses demandées dans le préambule de cette résolution.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
Total	4	

∞ ADOPTÉ ∞

2016-09-224 - Résolution approuvant le dépôt d'une offre d'achat pour l'immeuble du 95, Principale

Considérant que la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur a démontré son intérêt pour l'acquisition d'un immeuble sur le lot 2 710 981 et portant le numéro civique 95, rue Principale, en adoptant le règlement d'emprunt 2015-339;

Considérant que l'immeuble a été repris par l'institution financière pour vente par un courtier immobilier;

Considérant que le processus d'acquisition avait été arrêté pour l'étude de nouvelles possibilités et pour le coût onéreux de l'immeuble;

Considérant qu'une offre d'achat aurait été déposée par une tierce personne auprès de l'institution financière;

Considérant que les membres du Conseil recommandent la poursuite des procédures pour l'acquisition de l'immeuble en proposant une offre d'achat;

Par conséquent,

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, de faire une offre d'achat au montant de 150 000 \$ pour l'acquisition de l'immeuble ci-haut mentionné conditionnellement à :

13 SEPTEMBRE 2016

- L'information concernant les offres d'achat soumises à date pour cet immeuble;
- À l'approbation du directeur du SSI de la Caserne 33 concernant la nécessité d'agrandir la caserne des pompiers sur le terrain dont il est question;
- L'obtention du règlement d'emprunt nécessaire à l'acquisition de cet immeuble.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Fortin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4		X
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
Total	<u>3</u>	<u>1</u>

Pour faire suite à l'offre d'achat, Monsieur le conseiller Pierre Labelle propose une offre d'achat au montant de 160 000 \$. La résolution n'a pas trouvé d'appuyeur.

☞ ADOPTÉ ☞

14. 2e Période de questions 19h32

- Points 13.3, 9.1;
- Point 13.4, offre d'achat de l'immeuble par un employé;
- 13.3 - demande du Club Quad des Patriotes;
- Point 10.7, relocalisation des boîtes postales et le stationnement.

Fin de la période de questions, 19h59.

2016-09-225 - Clôture de la séance

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Ève Boutin, appuyé par Madame Mélanie Jo Lacerte et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, que les sujets prévus à l'ordre du jour présenté étant tous épuisés, la séance est close, 19h59.

Lise Sauriol, mairesse

Jean-Pierre Cayer, directeur général/secrétaire-trésorier

☞☞